

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =  
Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni  
popolari

**Band:** 66 (1976)

**Rubrik:** Noté pour vous

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Noté pour vous

Dans la belle collection de nouvelles valaisanne *Contes du Haut Pays du Rhône*, Maurice Zermatten nous raconte une plaisante histoire de deux mulets confondus. Il faut croire que l'anecdote était connue dans différents endroits. La voici telle que le docteur Schiner nous la rapporte dans sa *Description du département du Simplon* (1812). En parlant des gens de Nax et de Vernamiège il dit :

... ils viennent aux foires et aux marchés de Sion, où ils boivent souvent assez pour savoir à peine, même montés à cheval, retourner chez eux ; à cette occasion je ne puis me dispenser d'exposer ici une anecdote amusante, qu'on m'a racontée, où deux hommes, l'un de Nenda, et l'autre d'un de ces villages de ces montagnes, se sont tellement enivrés à Sion, que l'un ayant pris, et monté le cheval de l'autre, a été porté dans le village de celui, auquel le cheval appartenait, savoir, l'un dans le village de l'autre, chacun des dits chevaux ayant conduit son cavalier, à la maison de son maître, de sorte, que ceux-ci ne pensant pas même à la moindre méprise faite crurent tous deux arriver chez eux, et que voulant entrer dans leurs maisons, trouvant les portes fermées, frappèrent à la porte, et crièrent de leur venir ouvrir, mais les femmes ne voulant reconnaître à la voix leurs prétendus maris, ne leur ouvrirent point ; c'était alors, seulement après avoir fait trois à quatre lieues de chemin à cheval, et s'étant un peu désenivrés par la fraîcheur de la nuit, qu'ils reconnurent leur erreur, retournèrent honteux chez eux à pied, et changèrent ensuite leurs chevaux confus de leur conduite passée, dont les épouses n'en firent que bien rire ; ...